

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-188 du 2 Juin 1982

chargeant le Camarade ~~Manassé~~ AYAYI,
Ministre du Commerce de l'intérim du
Camarade Adolphe BIAOU, Ministre du
Travail et des Affaires Sociales
pour compter du 2 Juin 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif
National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.— Pour compter du 2 juin 1982, le Camarade Manassé AYAYI, Ministre
du Commerce assurera l'intérim du Ministre du Travail et des Affaires Sociales
pendant l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.—

Fait à Cotonou, le 2 Juin 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SGG 4 ANR 4 CC DU PRPB 4 SPD 2 CPC 6 PPC 2 MTAS-MC 6 AUTRES
MINISTERES 19 DPE-DLC-INSAE 6 ICE 4 BN-DAN DOCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4
BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.—